Usurpation d'adresse

Par Philoutiece
Bonjour. Une personne ayant demeuré chez moi il y as plus de un an et demi ; visiblement cette dernière n'as pas changé son adresse et cela malgré avoir été prévenu plusieurs fois . La dernière fois il y as six mois suite à deux recommandé reçu à son son nom bien entendu ; Là où je ne suis plus du tout coulant c'est que il y as trois jours c'est un document d'un huissier que je reçois et bien sûr à son nom . Dès lors je cherche en vain comment contraindre cette personne de se mettre en ordre car là à ce niveau (huissier) c plus possible du tout . Pouvez vous me dire ce que je peut faire !!!!! Merci
Par yapasdequoi
Bonjour,
Il ne faut pas accepter de recevoir un courrier à son nom, ni surtout l'ouvrir. Il faut le refuser, le rendre au facteur ou le remettre à La Poste avec la mention NPAI.
Par Philoutiece
Oui merci mais là c'est un papier de huissier comme quoi il est passé donc si je dois commencer à contacter les huissiers à présent pour leur expliquer je n'en finis plus
Par yapasdequoi
Il suffit de téléphoner à cet huissier.
Par Philoutiece
Bien sûr et ainsi de suite à qui le tour !! Ce n'est pas viable
Par yapasdequoi
Connaissez vous la nouvelle adresse de cette personne ? Si oui c'est plus facile
Par Philoutiece
Eh bien non du tout . Introuvable et bien entendu aucun virement en ma faveur Sur mon du
Par yapasdequoi
Ci patta mayonno a dianam, il faut la signalar à abanco interlacutant qui la abanche, quetout elect nous des dettes

Si cette personne a disparu, il faut le signaler à chaque interlocuteur qui le cherche, surtout c'est pour des dettes. Sinon et si cette adresse est considérée comme la sienne, vous pourriez risquer une saisie directement chez vous. Mais c'est votre liberté de décider de ne rien faire.